

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 11 Décembre 2017

Référence
2017-91

Objet de la délibération
Projet Bistrot de Pays 2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	19	19

Date de la convocation
05/11/2017

Vote
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 11 Décembre à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Laurent MARRAS, Véronique NICKELS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Amélie ROBERT, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

PROCURATIONS : pas de procuration

EXCUSES : Michel ANDRE, Pascal BABOUOT, Stéphane EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT, Marie-France JOFFROY, Marie- Claude LAVOCAT, Anne-Marie NEDELEC, Nicolas LACROIX, Christophe LIMAUX, Denis MAILLOT, Bernadette RETOURNARD, Yvette ROSSIGNEUX, Patrick VIARD, Mariette VOILLOT.

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Projet Bistrot de Pays 2018

VU les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

CONSIDERANT l'alinéa 4 de l'article 2 des statuts dudit Syndicat disposant que l'une des missions du Pays de Chaumont est « d'animer et promouvoir des marques territoriales de type « Petites Cités de Caractère » ou « Bistrots de Pays »

CONSIDERANT l'accord d'utilisation et de distribution de la marque Bistrots de Pays® du 1^{er} octobre 2013.

CONSIDERANT le projet d'animation 2018 des Bistrots de Pays qui se fera en coopération avec des territoires d'autres départements,

CONSIDERANT que ce projet se composera de la réalisation d'audits en vue du renouvellement de la marque, d'actions de communication et de la réalisation d'un court-métrage,

SUR PROPOSITION du Président, de solliciter les subventions publiques conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses	HT	Recettes	
Audits	4 000 €	Région (18%)	2 100,00 €
Court métrage	5 833 €	Europe (62%)	9 332,80€
Communication	2 500 €	Autofinancement (20%)	2 333,20 €
TOTAL	11 666 €		11 666,00 €

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0)

- 1° D'approuver le projet et le plan de financement
- 2° D'autoriser le président à solliciter la subvention

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.



Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

18 JAN. 2018